

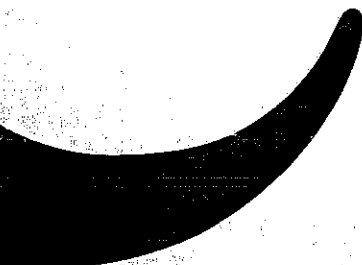
**Projet d'aménagement
hydroélectrique à Angliers**

182 P NP **DM7**

Projet d'aménagement hydroélectrique
à Angliers

Abitibi-Témiscamingue 6211-03-065

Développons notre industrie électrique



Association
de l'industrie électrique
du Québec



**Projet d'aménagement
hydroélectrique à Angliers**

**Mémoire soumis au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

23 mai 2003

Préparé par Jacques Marquis

1 Introduction

L'AIEQ

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe et met en contact un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 170 entreprises membres et représente une main-d'œuvre d'environ 40 000 personnes.

Le secteur de l'électricité a été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en œuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ a pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général ; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

L'AIEQ s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. C'est à ce titre qu'elle s'intéresse au projet de centrale hydroélectrique d'Angliers.

2 Le projet

Le projet consiste à construire une centrale de surface au droit du barrage des Quinze à Angliers. La puissance installée serait de 25 MW et la production annuelle moyenne d'énergie serait de l'ordre de 155 GWh.

Les coûts du projet sont estimés à 55 millions de dollars.

Les activités du chantier débuteront en 2003 et s'échelonnent sur deux ans. La mise en service de la centrale est prévue pour 2005.

3 Les impacts locaux

3.1 Impacts environnementaux

La centrale d'Angliers est l'un des rares projets hydroélectriques qui peut se réaliser sans qu'il soit nécessaire de construire un barrage, d'envoyer des berges ou des terres pour aménager un réservoir, de dériver une rivière ou de construire une galerie d'amenée.

La gestion du niveau du réservoir des Quinze, de même que le débit déversé dans la rivière des Outaouais resteront inchangés, tant pendant les travaux de construction qu'après. Les variations de niveau, tant de la rivière que du réservoir, demeureront donc les mêmes qu'actuellement. La Régionale considère une configuration qui comprend de deux à quatre groupes turbine-alternateur, ce qui permettra de pouvoir prendre les variations du débit qui passeront à travers le barrage.

Toutes ces caractéristiques fondamentales font de ce projet hydroélectrique l'un de ceux produisant le moins d'impacts locaux sur l'environnement.

Habitat du poisson — Quelques espèces de poisson, dont le doré jaune, fréquentent une frayère d'environ 1 100 m² en aval du barrage. L'aménagement de la centrale ainsi que d'autres travaux de construction entraîneront une modification de cette superficie de fraie. Par contre, La Régionale s'est engagée à aménager une nouvelle frayère de l'ordre de 4 900 m².

Par ailleurs, le promoteur considère installer des turbines de type Kaplan, lesquelles sont reconnues comme moins dangereuses pour les poissons qui y passent que d'autres types de turbines.

Qualité de l'eau potable — L'eau de la rivière des Outaouais en aval du barrage des Quinze sert à alimenter quelques communautés en eau potable, dont la municipalité d'Angliers. Nous devons donc porter une attention particulière aux impacts du projet sur la qualité de l'eau potable.

Pendant la construction de la centrale, certaines activités sont susceptibles d'augmenter la concentration de matières en suspension, mais de façon locale et surtout temporaire. La Régionale mettra en œuvre une série de mesures d'atténuation, dont l'efficacité a été éprouvée ailleurs. Par exemple, il pourrait y avoir surveillance de la qualité de l'eau durant les travaux pour vérifier si la quantité de matières en suspension reste à l'intérieur des limites acceptables. Ce suivi pourrait être étendu quelque temps après la période des travaux.

À plus long terme, la présence de la centrale ne modifiant pas le régime d'exploitation du réservoir des Quinze et de la rivière des Outaouais, les matériaux des berges et du lit du cours d'eau ne subiront pas de modification de leur comportement due à la présence de ladite nouvelle centrale. Enfin, aucune modification de la qualité de l'eau n'est prévue en raison de la présence de la centrale.

3.2 Impact récréo-touristique

La construction de la centrale n'affectera pas l'utilisation récréo-touristique des plans d'eau en amont ou en aval du barrage. Le réservoir des Quinze continuera d'être géré de la même manière, avec les mêmes variations saisonnières, si bien qu'il n'y aura pas de changement à son utilisation récréo-touristique. Directement en aval du barrage, sur la rivière des Outaouais (Petit réservoir des Quinze), l'utilisation récréo-touristique est quant à elle limitée essentiellement aux activités de pêche. Par contre, l'aménagement de la centrale ne devrait pas avoir d'impacts négatifs sur cette activité, seulement un déplacement des zones de pêche. Mieux, la centrale pourrait devenir un nouveau point d'intérêt touristique pour la région, comme c'est souvent le cas ailleurs.

3.3 Autre impact

Lors de la première partie des audiences, le promoteur a bien démontré suite aux questions de la commission qu'il pourrait restreindre le bruit au chantier, compte tenu de l'éloignement du site des habitations et du fait que les activités les plus bruyantes se dérouleraient en saison hivernale.

3.4 Impact économique

Le projet représente une occasion de développement pour la région. La Régionale estime que les retombées économiques dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue représenteront 60 % des coûts de construction.

L'ensemble des dépenses effectuées pendant cette période permettra d'y maintenir ou d'y créer 100 emplois directs et 150 emplois indirects.

La Régionale s'est engagée à favoriser l'embauche de la main-d'œuvre régionale et la sous-traitance en région.

L'exploitation de la centrale pendant sa durée de vie utile amènera des retombées de l'ordre de 900 000\$ par année, et la création de 4 emplois permanents.

4 Les impacts à l'échelle du Québec

4.1 Un projet opportun pour la sécurité de l'approvisionnement

La Régionale compte mettre en service la centrale d'Angliers en 2005. Cette échéance arrive à point nommé puisque c'est alors que le Québec ne pourra plus compter sur la réduction des ventes d'énergie fermes hors Québec pour répondre à l'augmentation de la demande interne. En effet, « cette parenthèse de

miel » sera close à partir du milieu de la décennie et l'offre d'électricité devra alors augmenter au rythme de la demande.

Or, les projets hydroélectriques suffisamment avancés pour être mis en service à partir du milieu de la décennie sont rarissimes. Plusieurs de ceux sur lesquels on compte le plus, comme la centrale de Toulnostouc, ont subi des retards significatifs au niveau du processus d'autorisation. L'achèvement du grand projet d'aménagement sur Eastmain-Rupert est maintenant prévu pour le début de la prochaine décennie.

À défaut de construire de nouvelles installations hydroélectriques, le Québec devra recourir soit à l'importation d'électricité ou encore à la construction ici même d'unités de production thermique. Ces alternatives sont toutes deux beaucoup moins avantageuses que le développement hydroélectrique. Déjà, la centrale de TAG en cycle combiné du Suroît, proposée par Hydro-Québec, est un exemple de l'inévitable i.e. de devoir recourir au deuxième meilleur choix pour le Québec.

Sur le plan économique, tant l'importation que la production locale d'énergie de source thermique rendent le Québec vulnérable aux fluctuations du prix du gaz. De plus, tant la production thermique que l'importation d'électricité détériorent notre balance commerciale.

Sur le plan environnemental, le virage vers la production thermique a pour effet de transférer les impacts environnementaux du plan local vers le plan global. Un aménagement hydroélectrique produit des impacts environnementaux presque entièrement locaux, tandis qu'une centrale thermique produit surtout des impacts environnementaux à l'échelle planétaire, en raison de l'émission de gaz à effet de serre.

5 Conclusion

Dans les circonstances, tout projet de production hydroélectrique réalisable à court terme, même des projets d'envergure modeste comme la centrale d'Angliers, contribue à la sécurité de l'approvisionnement du Québec en électricité.

Mieux, le projet de la centrale d'Angliers possède des qualités intrinsèques indéniables. Parmi l'ensemble des projets sur la table, il rencontre les critères économiques et il est l'un de ceux qui produira le moins d'impacts sur l'environnement.

L'AIEQ recommande donc au BAPE d'émettre une recommandation favorable pour ce projet.

